



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones

IWFA • NUMÉRO 008 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 13 juin 2013

Présidente

Mme Stella Ambler

Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones

Le jeudi 13 juin 2013

• (1800)

[Traduction]

La présidente (Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la huitième séance du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins: Mme Marie Sutherland, Mme Bridget Tolley et, par vidéoconférence de Prince George en Colombie-Britannique, Mary Teegee et Wendy Kellas.

Madame Sutherland je vous prierais de lire en premier votre déclaration.

Mme Marie Sutherland (à titre personnel): Merci.

Vous devrez parler un peu plus fort. Je vous entends à peine.

La présidente: Il y a un peu de bruit ambiant, mais tout rentrera dans l'ordre. Un écouteur est à votre disposition. Je vous recommanderais de vous en servir pour écouter les autres intervenants. C'est très utile.

Avant que nous commencions, souhaitez-vous intervenir, monsieur Goguen?

M. Robert Goguen (Moncton—Riverview—Dieppe, PCC): Madame la présidente, je voudrais d'abord demander si le greffier ne peut pas essayer de savoir si les témoins souhaitent se rendre ici ou témoigner par vidéoconférence. Je sais qu'il leur est parfois difficile d'assumer de telles dépenses, qui leur sont remboursées par la suite. Je ne tiens pas à leur enlever la possibilité de comparaître en personne, mais si c'est plus facile financièrement de le faire par vidéoconférence, je pense qu'il faudrait tout mettre en oeuvre pour déterminer si cela est vraiment avantageux pour eux.

La présidente: Votre proposition me semble raisonnable. Je demanderai l'avis du greffier. Il sera d'accord, je crois.

Merci. C'est une proposition fort judicieuse.

Madame Bennett?

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Je ne pense pas qu'il soit sensé d'avoir deux catégories de témoins, c'est-à-dire ceux qui ont les moyens financiers de déboursier de l'argent pour venir témoigner et ceux qui ne les ont pas.

La présidente: La proposition portait davantage sur le coût initial provisoire. On rembourse les témoins qui doivent se rendre ici à Ottawa. La proposition visait davantage à donner un choix aux témoins. Parfois les témoins ignorent qu'ils peuvent comparaître par vidéoconférence. Je n'ai aucun inconvénient à leur donner ce choix ou à les en mettre au courant.

M. Robert Goguen: Je veux faciliter l'audition des témoignages et non pas à lui mettre un frein.

La présidente: Oui.

Madame Rempel.

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): Sans vouloir contredire mes deux collègues, le sous-comité avait pris une décision en ce sens afin de tenir compte du temps dont disposent les témoins.

La présidente: Excellente idée.

Sur ce, nous allons entendre les témoins.

Madame Sutherland.

Mme Marie Sutherland: Merci.

Je m'appelle Marie Sutherland ou *Waseskwan Biyesiw Iskwew* en cri. Je travaille pour le Native Women's Transition Centre et auprès de groupes à risque. À titre de sage, je comparais devant vous pour aborder la violence contre les femmes et les filles autochtones, pour parler de celles qui sont portées disparues et qui ont été assassinées ainsi que pour examiner les causes profondes de cette violence. Je vous donne quelques exemples.

Il y a d'abord ces femmes qui, vivant dans une réserve, quittent un conjoint violent pour venir s'établir dans une grande ville afin de refaire leur vie. Certaines ont des enfants. D'autres doivent se battre pour obtenir la garde de leurs enfants. Elles sont très vulnérables. Elles arrivent parfois sans argent dans la grande ville. Fatiguées d'être battues, elles ont quitté leur conjoint violent, mais leur malheur ne s'arrête pas là. Certaines sombrent dans la toxicomanie ou l'alcoolisme et doivent être prises en charge. Des femmes et des filles sont forcées de se prostituer. Elles sont violées et battues. Elles sont portées disparues et assassinées.

Chaque jour, une femme ou une fille est battue et violée. Ce sont les histoires que j'entends quotidiennement dans le travail que je fais. Les femmes et les filles autochtones ont besoin de l'aide du gouvernement afin que les services de police puissent mieux les protéger contre la violence, de sorte qu'elles ne soient plus portées disparues et assassinées.

Chaque jour, j'entends des histoires à propos de filles violées et battues. J'ai bien dit « chaque jour ». Au lieu de dépenser des millions de dollars pour tenir des audiences au cours des prochaines années, le gouvernement devrait nous aider dès aujourd'hui en nous écoutant et en accordant davantage de fonds aux services de police pour qu'ils puissent s'attaquer au problème de violence, de disparition et de meurtre.

Nous avons besoin de fonds et de ressources pour élaborer des programmes de sensibilisation dans les écoles et les réserves à propos de la violence, des disparitions et des meurtres. Certaines de ces victimes venaient d'une réserve. Leur grand rêve, c'est d'étudier, mais elles tombent sous l'emprise d'un proxénète, puis on apprend dans le journal qu'elles ont été assassinées.

Je demande que les femmes et les enfants soient protégés contre la violence et qu'on trouve les responsables de cette violence et de ces meurtres. Le gouvernement et les services de police doivent prendre les mesures pour que justice soit faite aux victimes et que la violence soit éradiquée.

[*Le témoin s'exprime en cri.*]

Voici mon message: la violence contre les femmes autochtones doit cesser.

J'en resterai là. Je ne vous ai pas fait parvenir les documents nécessaires, parce que j'ai été informée de ma présence ici au moment où je quittais Winnipeg pour assister à une autre réunion.

Je vous remercie de votre attention.

• (1805)

La présidente: Merci.

Je vous remercie de votre présence et de vos propos.

Nous entendrons les représentantes de Famille des soeurs par l'esprit.

Madame Tolley, je crois que vous partagerez votre temps de parole avec Mme Cardinal, n'est-ce pas?

Mme Bridget Tolley (cofondatrice, Familles des soeurs par l'esprit): Oui.

La présidente: Bienvenue. Vous disposez de 10 minutes.

Mme Bridget Tolley: *Kwe!* Bonjour!

Je voudrais d'abord signaler que nous sommes actuellement en territoire algonquin, celui de mes ancêtres. *Meegwetch* de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui pour vous faire part de la position de Familles des soeurs par l'esprit.

Cela me brise le coeur de comparaître de nouveau devant un comité. Il y a deux ans, le Comité de la condition féminine m'avait invitée. Ma quête de justice a commencé en 2001, lorsque j'ai perdu une personne qui comptait énormément pour moi, Gladys Tolley, ma mère. Je suis ici aujourd'hui pour me faire l'écho des membres des familles touchées par le drame.

Depuis près de 12 ans, je n'ai constaté aucun changement dans la stratégie relative aux femmes disparues ou assassinées. Nous savons qu'un très grand nombre de nos soeurs — je ne veux pas donner de chiffres qui diffèrent tellement selon la source, et j'emploie donc « un très grand nombre » — ont subi ce sort. Et le drame se poursuit encore aujourd'hui.

J'en parle en connaissance de cause parce que je pose des avis de disparition concernant ces femmes. Je le fais pour deux ou trois d'entre elles par jour. Je le fais pour cinq ou six d'entre elles par semaine. Je vous demande de prêter l'oreille à la voix des familles en cause, qui sont laissées pour compte. Le message véhiculé est toujours le même, mais on n'obtient aucun résultat. Tant d'intervenants parlent en notre nom, mais il n'en découle aucun résultat.

Nous n'attendrons pas plus longtemps. Le Sommet national des femmes autochtones s'est tenu à Winnipeg en 2012. L'APN et l'AFAC se sont réunies en avril. Rien n'a transpiré de ces rencontres. Tout ce que nous savons, c'est qu'une réunion aura lieu en 2014 sur le thème des femmes disparues et assassinées. Il est temps que vous

sachiez que les familles en cause ne veulent pas attendre jusque-là. Nous voulons que des mesures soient prises immédiatement.

Nous n'avons que faire de toutes ces études et initiatives. Vous voulez des recommandations? Jetez un coup d'oeil sur ces documents. Il y en a une pile. Avons-nous besoin d'autres rapports et d'autres recommandations? Tenez, prenons ce rapport, celui d'Amnistie Internationale intitulé *On a volé la vie de nos soeurs*? Il recèle de recommandations. Nous n'en avons plus besoin. Nous avons toutes celles qu'il faut dans ces documents. Il suffit simplement de les parcourir. La coupe est pleine.

Il faut des ressources financières pour aider ces familles, adopter une stratégie afin de contrer et de prévenir la violence, offrir aux familles réconfort et counseling ainsi qu'assurer la sécurité de nos collectivités. Il faut des programmes s'adressant aux hommes, aux femmes et aux enfants qui traversent de telles épreuves. Il faut des panneaux d'affichage. Il faut des intervenants de première ligne. Il faut une gamme de services, et ce dès maintenant.

Combien cela a-t-il coûté de constituer votre comité? Nous aurions pu utiliser cet argent pour aider les familles. Je me demande également quelles mesures la GRC peut prendre pour aider les femmes et les familles autochtones. Une base de données nationale a été créée. En quoi cela aide-t-il les familles? Nous n'avons pas besoin d'autres études. Il faut agir maintenant.

Le premier ministre Harper a déjà déclaré dans une entrevue que le problème avait fait l'objet de suffisamment d'études et qu'il « est temps de passer à l'action ». Je le pense également. C'est pourquoi nous n'avons pas besoin d'études supplémentaires.

• (1810)

Personne n'a le droit de vous condamner sur la façon dont vous vous consolez ni sur la longueur de votre deuil. Pourquoi? Parce que personne ne sait à quel point vous souffrez. Il faut du temps pour se rétablir, et chacun le fait à son rythme.

Meegwetch. Je cède la parole à Colleen Cardinal.

Mme Colleen Cardinal (à titre personnel): Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Cinq minutes

Mme Colleen Cardinal: Je m'appelle Colleen Cardinal. Mon nom d'adoption est Colleen Hele. Je suis une Crie des plaines, originaire d'Edmonton en Alberta. Après avoir été adoptée, j'ai été élevée en Ontario. Jadis, ma famille a été dévastée par la violence coloniale. Ma mère, qui est décédée, est une survivante du Pensionnat indien de Blue Quills en Alberta, où elle a vécu quatre années de son enfance. Je suis une survivante de la « rafle des années 1960 ».

J'ai perdu deux femmes dans ma famille. Ma soeur aînée, Charmaine Desa, a été assassinée à Edmonton en 1990. Mariée, elle était la mère de deux enfants. Lynn Jackson, qui était mariée à mon frère et était la tante de mes garçons, a été assassinée. L'affaire n'a pas été résolue. Elle est l'une des 35 femmes qui en 10 ans ont été assassinées à la périphérie d'Edmonton. Leurs corps ont été retrouvés dans un champ ou un fossé. La plupart de ces meurtres n'ont pas été résolus. C'est très inquiétant.

Ma plus grande préoccupation, c'est le traitement des femmes autochtones dans les médias. Selon eux, elles méritent de mourir. En affirmant cela, les médias nous déshumanisent. Ils perpétuent le racisme et les stéréotypes en faisant valoir que nous sommes des personnes à risque qui sont responsables de tout ce qui leur arrive. Je voudrais savoir quelles mesures seront prises pour contester un tel point de vue. Pourquoi personne ne conteste-t-il la façon dont les médias perpétuent le racisme envers les Autochtones?

Je voudrais également savoir pourquoi les ressources financières sont enlevées aux centres de toxicomanie et de traitement alors que nous commençons à nous rendre compte des préjudices que nous a fait subir la violence coloniale. Nous commençons à peine à nous rétablir et à savoir ce qui nous est arrivé. Ces ressources financières nous sont maintenant enlevées, alors que nous en avons tellement besoin. Je viens d'apprendre ce qu'a subi ma famille et je suis en mesure de raconter ce qui lui est arrivé et ce qui m'est arrivé.

Nous avons besoin de ces ressources. Il en faut même davantage. Il faut davantage de services de santé, davantage de centres de toxicomanie et davantage de centres de traitement.

Merci.

• (1815)

La présidente: Merci.

Madame Teegee, bienvenue. Partagez-vous votre temps de parole?

Mme Mary Teegee (directrice générale, Aide à l'enfance et à la famille, Carrier Sekani Family Services): Merci.

Au besoin, Wendy m'interrompra pour apporter une précision.

La présidente: Pas de problème!

Merci.

Mme Mary Teegee: Madame la présidente, je voudrais remercier le comité de me donner l'occasion de comparaître devant lui.

Je m'appelle Mary Teegee. Je suis de la Première Nation du lac Takla. Je fais partie du clan du loup. Je suis la directrice générale d'Aide à l'enfance et à la famille du Carrier Sekani Family Services, qui offre des services de protection de l'enfance, des services de santé et des services de prévention à 11 collectivités autochtones dans le nord et le centre de la Colombie-Britannique. Notre centre est également responsable de l'initiative Route des pleurs, qui permet d'examiner et mettre en oeuvre les recommandations formulées lors du symposium tenu il y a quelques années. L'objectif, c'est de mettre un terme à la disparition et à l'assassinat de femmes dans le nord de la Colombie-Britannique.

Je témoigne pour celles qui ne peuvent le faire parce qu'elles sont décédées et pour celles que la violence a rendues muettes. Pour examiner la violence, nous devons nous pencher sur le contexte de celle-ci et ses causes fondamentales. À mon avis, les recherches ou les recommandations doivent être axées sur les distinctions culturelles — il ne faut pas s'en tenir uniquement aux Autochtones. Il faut aussi prendre en considération les besoins actuels des collectivités de Premières Nations.

Nous savons que des femmes sont portées disparues et sont assassinées. Il faut s'attaquer à la violence familiale régnant dans les collectivités autochtones. Nous devons éradiquer cette violence. Récemment, une ravissante jeune femme, âgée de 22 ans et mère d'un enfant de 3 ans, est décédée dans une collectivité autochtone. Il faut que cela cesse. Nous devons collaborer. Il faut compter non seulement sur les organismes autochtones mais également sur l'ensemble de la société canadienne. Nous devons trouver comment nous pouvons collaborer pour mettre un terme à cette violence.

Nous avons eu notre lot de violence dans le Nord de la Colombie-Britannique. Le problème propre au nord des provinces, c'est le manque de services et de ressources ainsi que l'incapacité du système judiciaire à répondre aux besoins de nos peuples. Je crois fermement que le système judiciaire est l'un des problèmes. Il doit être une partie de la solution, un moyen de nous aider à nous rétablir. Dans les collectivités du Nord — et je m'exprime uniquement pour le compte de celles du Nord de la Colombie-Britannique —, ils ne jouent pas toujours ce rôle.

Si nous examinons les causes profondes de la violence, nous songeons naturellement aux pensionnats. Il est intéressant de souligner que, même si le premier ministre Harper s'est excusé pour les atrocités commises dans les pensionnats, les mesures suffisantes n'ont pas été prises pour donner suite à ces excuses, qui sont vides de sens par rapport à la violence contre les femmes. Nous devons examiner ce que les pensionnats ont volé à nos collectivités et à nos peuples. C'est sur cette base que nous devons reconstruire, pour que nos jeunes femmes soient en sécurité. Les services doivent être adaptés en fonction des différences culturelles.

J'estime qu'on adopte trop souvent une approche fragmentaire dans notre examen de la violence contre les femmes dans les collectivités autochtones. Nous n'examinons pas l'ensemble du tableau. Comprenons le cycle de la violence, les traumatismes et les conséquences sur le plan de la santé mentale. Cependant, nous devons aussi envisager les solutions pour résoudre ces problèmes. Il faut davantage se fier aux rôles traditionnels. On cherche souvent à axer les divers programmes sur les femmes alors qu'il faudrait y inclure également les hommes. Depuis toujours, chacun a un rôle à jouer dans notre société, tant l'homme, que la femme, les sages et les jeunes. Plus personne ne peut jouer son rôle en raison de ce qui s'est passé dans les pensionnats. Les services doivent non seulement certes donner des pouvoirs à nos familles et à nos femmes, mais ils doivent aussi aider les hommes qui ont également été victimes de la violence, particulièrement ceux qui ont fréquenté des pensionnats. Cet aspect est parfois négligé.

J'estime que nous devons envisager comment mettre en oeuvre ces recommandations, et je suis tout à fait d'accord avec le témoin précédent, ma soeur Bridget Tolley, qui a évoqué le trop grand nombre de recommandations. Ces recommandations doivent être mises en oeuvre en fonction de chaque collectivité et en fonction des distinctions culturelles. Elles doivent également permettre de satisfaire aux besoins actuels des femmes et des familles.

•(1820)

Ce doit être des services de type holistique. Nous ne pouvons pas regarder une seule étape de la vie. En tant qu'Autochtones, nous avons une vision holistique. Nous suivons également un modèle fondé sur le cycle de vie. Tous les services de prévention que nous élaborons et mettons en oeuvre doivent en tenir compte.

Nous examinons certains des problèmes qui sont survenus ici en Colombie-Britannique au cours des dernières années et certaines des recommandations que nous avons formulées dans le rapport pour régler les problèmes. Par ailleurs, Human Rights Watch a tout récemment rendu public un rapport intitulé *Ceux qui nous emmènent: abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et filles autochtones dans le Nord de la Colombie-Britannique, Canada*.

Il y a également l'affaire du juge Ramsay dans le Nord de la Colombie-Britannique. Le juge Ramsay était un prédateur qui a agressé physiquement et sexuellement des jeunes femmes qui avaient comparu devant lui au tribunal. Nous n'avons néanmoins aucune certitude que pareille situation ne se reproduira plus jamais. Aucun changement n'a été apporté au système judiciaire ou à n'importe quel système pour assurer la sécurité de nos jeunes femmes.

En 1991, une enquête sur la justice autochtone a été menée au Manitoba, l'enquête Sinclair, qui portait sur les lacunes du système judiciaire. Il y avait également un comité ou un organisme de mise en oeuvre qui était chargé de faire en sorte que ces recommandations soient concrétisées, ce qui n'a toujours pas été fait.

Une enquête de la sorte devrait être menée en Colombie-Britannique, dans le nord de la province, sur le traitement de nos jeunes femmes, sur les jeunes femmes portées disparues ou assassinées et sur la route des pleurs. Nous devons nous assurer que des changements seront apportés au système judiciaire pour que nos jeunes femmes et nos familles n'aient plus jamais à subir ces sévices.

Nous avons d'autres recommandations. Je crois que nous sommes favorables à la mise sur pied d'une commission nationale ou d'une enquête sur les meurtres et disparitions de femmes et de filles autochtones. Je pense vraiment qu'une telle mesure doit être prise. Nous devons faire en sorte qu'une enquête civile indépendante soit réalisée sur les cas signalés d'inconduite policière grave, y compris de cas de viol et d'autres agressions sexuelles, dans l'ensemble des provinces et des territoires. Si une jeune femme a peur et fuit, le problème, c'est que les gens dans le Nord de la Colombie-Britannique font très peu confiance à la GRC ou au système judiciaire à l'heure actuelle, compte tenu de ce qui s'est produit dans le passé. Cela doit changer. Nous recommandons également qu'une enquête publique soit menée sur la violence subie par les femmes et les filles autochtones dans le Nord de la Colombie-Britannique. Cette enquête pourrait faire partie de la commission nationale d'enquête ou d'une enquête indépendante menée par la province.

Ces enquêtes nous ont vraiment permis de cerner les lacunes dans la prestation des services et les mesures qui doivent être prises immédiatement et à long terme. Je crois que cela doit se produire d'une manière précise. L'une des choses qui s'est produite dans le Nord de la Colombie-Britannique, et sans doute partout dans la province, c'est qu'on s'est davantage concentré sur les grands centres urbains. Tout le monde a entendu parler de ce qui se passe dans le quartier du centre-est de Vancouver, mais on a accordé peu d'attention à tous les actes de violence et à tous les crimes perpétrés dans le Nord. On n'y a pas prêté suffisamment d'attention.

Lorsqu'on examine le financement, nous avons besoin d'argent pour offrir des programmes de prévention afin de nous assurer que nos filles sont en sécurité et de sensibiliser les collectivités. Prenons quelque chose d'aussi simple que le financement d'AADNC, les fonds réservés aux affaires autochtones. Quelques milliers de dollars — si vous êtes chanceux — sont consacrés à la violence familiale pour les collectivités des Premières Nations. Il faut se pencher là-dessus. Nous devons faire en sorte que les collectivités des Premières Nations disposent de fonds suffisants pour qu'elles puissent établir ce qu'elles doivent faire pour protéger leurs femmes. À l'heure actuelle, je ne crois pas que le programme de lutte contre la violence familiale, qui est financé par le gouvernement fédéral, sera utile car il est si modeste.

Lorsque nous regardons les collectivités isolées du Nord, nous constatons qu'il n'y a pas de services où nous sommes. Il y a peut-être deux ou trois maisons d'hébergement dans les petites collectivités rurales. Je ne parle pas seulement des collectivités des Premières Nations ici. Je parle du Nord de la Colombie-Britannique. Je suis certaine que d'autres provinces connaissent les mêmes problèmes. Puisqu'il y a très peu de maisons d'hébergement, où vont les jeunes femmes? Il m'importe peu de savoir si elles sont autochtones ou non autochtones; je veux savoir où elles vont. On ne peut plus tolérer de n'avoir aucun endroit pour assurer leur protection. Je crois que c'est un problème qui touche tout le Nord du Canada.

•(1825)

La collectivité isolée où je vis est à environ six heures de route du centre urbain le plus près où se trouve une maison d'hébergement. Fort St. James, par exemple, possède une petite maison d'hébergement, qui dessert un territoire très vaste. Ce sont là les enjeux dont nous discutons dans le Nord, sans oublier la pénurie de thérapeutes en santé mentale ou le manque de programmes de prévention.

Nous devons également penser à mettre sur pied un réseau de transport sûr et fiable. Certaines de nos jeunes filles ont disparu parce qu'elles faisaient de l'auto-stop ou étaient sur la route des pleurs. Pourtant, il n'y a toujours rien de concret qui témoigne d'une collaboration en vue de régler le problème lié au réseau de transport. Je crois aux solutions simples. Le rapport sur la route des pleurs renferme de nombreuses recommandations. Nous avons maintenant la Commission Oppal et ses recommandations. Je suis d'accord avec l'intervenant précédent lorsqu'il dit que nous devons nous assurer d'avoir un plan de mise en oeuvre qui soit entièrement financé.

Je crois fermement que nous devons regarder ce que nos voisins du Sud font. Les États-Unis ont la Violence Against Women Act, qui vise uniquement les femmes. Mais ils ont plus précisément un nouvel article qui répond aux besoins des femmes autochtones. Obama a récemment avalisé à nouveau la loi, qui est entrée en vigueur en 1994. La loi prévoit des politiques et des dispositions précises auxquelles nous devons adhérer. Je crois que le Canada a besoin d'une loi comme celle-ci pour démontrer qu'il prend des mesures. Si nous regardons la situation dans son ensemble — les Nations Unies, les cas de violations des droits de la personne dans le monde et les incidents au Canada —, nous manquons tous à nos responsabilités envers nos familles et nos enfants, mais plus particulièrement envers nos femmes. Nos jeunes femmes représentent les membres les plus vulnérables et les plus marginalisés au pays.

Je pense que Stephen Harper pourrait apprendre certaines choses d'Obama et envisager d'élaborer cette loi. Si nous avions une loi, les ministres provinciaux et fédéraux seraient obligés d'allouer des fonds pour lutter contre la violence envers les femmes.

Je conclurai en précisant que ce n'est pas un problème qui touche uniquement les Autochtones, et je pense que c'est important de le mentionner. Ce n'est pas un problème qui ne vise que les Autochtones; c'est un problème qui touche l'ensemble de la société canadienne. C'est le seul moyen que nous pourrions le régler: en faisant front commun et en collaborant dans toutes les sphères de notre société.

Sur ce, j'aimerais vous remercier du temps que vous m'avez accordé. Merci. *Meegwetch. Mahsi.*

La présidente: Merci, madame Teegee, du temps que vous nous avez consacré.

Madame Davies.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je tiens tout d'abord à remercier tous les témoins d'être venus. Je veux commencer par reconnaître l'immense frustration, peut-être la colère, et le désespoir qui vous a envahis, Bridget, lorsque vous nous avez dit n'avoir vu aucun changement en 12 ans. Vous avez comparé au Comité de la condition féminine il y a deux ans — et vous aviez une pile de rapports. Mary, vous nous avez dit que vous attendez toujours que certaines des recommandations de base formulées dans le rapport sur la route des pleurs soient mises en oeuvre.

Au nom des députés néo-démocrates qui siègent au comité, je tiens à signaler que nous comprenons votre frustration. Ce n'est pas un problème sur lequel nous devons nous pencher encore et encore. Il existe déjà tellement de rapports.

Mary, j'ai beaucoup aimé lorsque vous avez dit que nous avons besoin d'un plan de mise en oeuvre qui soit financé. Le problème est ainsi relié aux services dont vous avez tous parlé — que ce soit les services de police que Mary a évoqués, les services d'aide aux personnes affligées ou les centres de guérison que Bridget a mentionnés.

Je suis la députée de Vancouver-Est, ce qui englobe le quartier du centre-est. Notre collectivité tout entière est en deuil, et le temps que les gens passent à essayer de trouver des fonds pour mettre sur pied un centre de guérison est tout simplement ahurissant. Je comprends donc lorsque vous dites qu'il faut des services adaptés aux particularités culturelles et aux besoins de la localité. C'est une chose que toutes les collectivités ont en commun. Il y a des réalités différentes, que l'on soit dans des milieux urbains ou ruraux, des nations différentes et des expériences différentes. La réalité du Nord de la Colombie-Britannique est très différente de celle du quartier du centre-est. Les deux régions ont toutefois des points communs également.

Il est difficile de poser une question car tout a été dit. Je tiens à souligner que nous sommes conscients des problèmes. Que savons-nous? Nous voulons nous concentrer sur un plan de mise en oeuvre. Nous voulons nous concentrer sur des solutions. Je vais vous poser une question simple. Pour les services dont vous avez besoin, à combien de sources de financement devrez-vous faire appel? À quel point ces démarches sont-elles frustrantes? Combien de temps devrez-vous y consacrer?

Je pense que c'est un problème qui touche tous les services communautaires, mais plus particulièrement les services destinés aux Autochtones. C'est un mêli-mélo. Vous vous adressez à telle ou telle autre entité pour essayer d'obtenir 5 000 \$ supplémentaires, par exemple. Si l'une de vous aimerait parler de ce sujet un peu plus longuement, je pense que vos explications nous aideraient à trouver des solutions fondées sur ces recommandations et à insister sur le fait

que ces services doivent être offerts dans le cadre d'un plan de mise en oeuvre.

L'une d'entre vous souhaiterait-elle répondre?

• (1830)

Mme Colleen Cardinal: Je vais vous répondre à partir de mon expérience personnelle, lorsque j'ai dû faire appel à des services de counselling.

Je vais vous avouer que je souffre du syndrome de stress post-traumatique complexe. C'est attribuable à des mauvais traitements de toutes sortes que j'ai subis pendant l'enfance et à d'autres actes de violence dont j'ai été victime plus tard. J'ai également été témoin de violence, j'ai vu le corps inanimé de ma soeur dans les médias et à la une d'un journal, et j'ai également assisté à ses funérailles.

Il était presque impossible de trouver des centres de guérison et des services adaptés aux particularités culturelles dans la collectivité où je vivais. Premièrement, les conseillers n'avaient aucune idée de la violence passée due au colonialisme, et je devais sans cesse expliquer ce qu'était la rafle des années soixante. Beaucoup de gens ne savent toujours pas ce que c'est, mais la rafle des années soixante n'était qu'une suite aux pensionnats indiens. Il est très difficile de trouver des services adaptés aux particularités culturelles dans les collectivités, et obtenir du financement... Je ne reçois des fonds que pour 10 séances par année par l'entremise du ministère des Affaires autochtones. C'est à peine suffisant pour... On ne fait que gratter un peu la surface des traumatismes. Des milliers d'Autochtones ne savent même ce qui leur est arrivé, puis vous tentez de les faire parler en quelques séances à peine. Le financement est insuffisant. Je demande sans cesse plus de fonds pour que je puisse me remettre de mes traumatismes et fonctionner dans le monde d'aujourd'hui.

Le financement constitue donc un grave problème: il faut plus de financement par personne et plus de centres de guérison qui offrent des services de counselling adaptés aux particularités culturelles dans les collectivités. Le grand public doit également être mieux informé à ce sujet. Un grand nombre d'Autochtones déménagent dans les centres urbains, alors s'il n'y a pas de conseillers qui connaissent leur réalité culturelle, comment peuvent-ils les aider? Comment peut-on aider une personne si on ne sait même pas de quoi elle parle, comment son passé a eu une incidence sur sa vie ou même comment elle est impliquée?

Mme Libby Davies: Qui d'autre voudrait... Mary, Bridget ou Marie?

Mary.

Mme Mary Teegee: J'aimerais répondre.

Vous avez demandé combien il y a de sources de financement. Si vous regardez ce que nous faisons, nous devons sans cesse trouver un appel d'offres, et pensez au temps qu'il faut pour préparer les soumissions. Les possibilités sont peu nombreuses, si bien qu'on fait appel à toutes sortes de sources de financement et on exerce sans cesse des pressions sur les différents ordres du gouvernement pour leur faire savoir ce dont on a besoin. Si ce n'est pas une priorité pour eux, ce n'est pas une priorité.

Une grande partie du travail que nous essayons d'accomplir n'est pas quelque chose que l'on bâcle sur le coin de notre bureau car nous ne sommes pas entièrement financés pour tenter d'offrir les services, et parmi les causes profondes, citons les pensionnats indiens, le colonialisme et les problèmes de pauvreté. Prenons par exemple le Nord de la Colombie-Britannique, où le taux de chômage dans ma collectivité est de 90 p. 100. Nous savons que c'est une cause première de la violence.

Si l'on examine la méthode holistique de guérison, en laquelle nous croyons, il y a de nombreuses sources de financement, mais c'est un méli-mélo. Il n'y a pas de services complets pour résoudre tous les problèmes qui tiennent compte des rôles traditionnels des hommes et des femmes et de la structure familiale adaptée aux particularités culturelles que nous connaissons. Lorsque je parle d'adaptation aux particularités culturelles, Libby, vous devez également comprendre qu'il n'est pas seulement question de la culture dans le passé. Nous devons examiner la culture actuelle et ce qui permettra de répondre aux besoins de ces femmes et de ces hommes pour qu'ils ne se retrouvent pas de nouveau dans ce cercle vicieux.

• (1835)

La présidente: Nous allons maintenant vous céder la parole, monsieur Rickford.

M. Greg Rickford (Kenora, PCC): Merci à tous les témoins.

Compte tenu du nombre de témoins, j'ai un peu de difficulté à organiser certaines de mes questions.

Je crois que je vais concentrer mes questions sur l'organisme Carrier Sekani Family Services. J'ai eu l'occasion d'examiner ce que vous faites, soit les programmes, les services et les recherches, et j'ai des questions précises concernant des éléments que j'ai personnellement et professionnellement étudiés au sein de ce comité et dans le cadre de mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien.

Cela n'enlève rien du tout aux importantes contributions des autres témoins.

Premièrement, je tiens à dire que je suis d'accord d'une certaine façon avec la notion que les appels de propositions, en particulier relativement au gouvernement fédéral, peuvent être dispendieux. De notre côté, nous devons nous efforcer de réduire le tout au sein du ministère des Affaires autochtones. Les centres d'amitié, qui étaient auparavant du ressort du ministère du Patrimoine canadien, sont de nouveau du ressort du ministère des Affaires autochtones. Il y a donc une certaine continuité, pour ainsi dire, en ce qui a trait au travail important qui y est accompli et une certaine synergie en vue de créer des guichets uniques. Je crois que c'est important.

Je vais vous poser mes questions, Mary et Wendy. Comme vous l'avez expliqué, une partie de l'objectif est d'avoir des connaissances communautaires fondées sur des données probantes. Je suis aussi d'accord qu'une approche unique pour tous les autochtones, comme vous l'avez dit, n'est peut-être pas la meilleure solution, en particulier en ce qui a trait à cet enjeu. Vous avez fait des travaux sur la préservation de la famille. J'aimerais me concentrer sur les programmes relatifs aux hommes, comme nous l'avons fait la semaine dernière. Étant donné que j'ai longtemps vécu dans des collectivités éloignées des Premières Nations au cours de ma vie, je crois fortement qu'il s'agit de l'un des aspects qui mériteraient qu'on y accorde plus d'attention.

Je sais que vous avez fait des travaux en vue d'aider de nouveaux pères à être des pères solides. Je ne suis pas certain, Mary, si c'était une étude ou un projet. Sur votre site Web, vous dites qu'il y en a trop pour tous les énumérer. J'aimerais vous laisser le reste de mon temps pour aborder brièvement les connaissances communautaires fondées sur des données probantes, les exercices, les projets, les études, etc. qui ont été efficaces à ce sujet pour les hommes dans vos collectivités. Je crois que cela nous aidera beaucoup à nous donner des idées concernant la mise en œuvre.

Mary et Wendy, pouvez-vous m'en dire davantage au sujet des travaux touchant particulièrement les hommes?

Mme Mary Teegee: Il y a un grand nombre de travaux que nous avons faits et continuons de faire.

Vous avez fait allusion à la recherche sur les jeunes parents et les jeunes pères, et l'un des principaux éléments que nous avons faits a été d'avoir un groupe de recherche sur les jeunes pères. Nous avons un questionnaire dont nous nous sommes servis pour rédiger un guide en vue de vraiment donner aux jeunes pères les moyens d'y arriver.

Il y a aussi un autre élément clé aux programmes pour les hommes. Nous avons mené des recherches sur les compétences culturelles, recherches que nous avons réalisées pour le compte des Instituts de recherche en santé du Canada. Le principe de l'étude était que si un enfant savait d'où il venait, qu'il possédait des compétences culturelles et savait qui il était, il était moins susceptible d'avoir des comportements autodestructeurs. Nous pensons la même chose au Carrier Sekani Family Services. Si vous avez de telles connaissances sur la culture et une telle estime de soi... Ce sont des éléments clés de tout programme. Nous avons un camp axé sur la culture pour les jeunes femmes et un autre pour les jeunes hommes. Après cinq ans, nous constatons que ces jeunes hommes ont en fait de meilleurs résultats et une meilleure estime de soi.

Nous parlons du respect. Nous parlons des principes traditionnels que nous respectons, mais qui ont quelque peu été érodés en raison des pensionnats indiens. Nos camps axés sur la culture pour les jeunes hommes sont un franc succès; ces camps les aident à se rapprocher de la terre. Les jeunes vont chasser, pêcher et passent du temps en forêt. C'est très important, parce qu'il y a des modèles à suivre. Nous avons des aînés très forts, des dirigeants forts, des chefs forts qui expliquent comment traiter une femme, une famille et ce qui est important. Cela s'est révélé très efficace.

Dans le milieu urbain de Prince George, nous avons aussi les Young Warriors; il s'agit d'un groupe de jeunes adolescents qui prennent position contre la violence. Ils participent aux activités et diffusent ce message. Cela s'est aussi révélé très efficace.

De plus, l'élément clé de la préservation de la famille est de nous assurer que les hommes et les pères ont aussi une voix et que des services leur sont aussi offerts. Comme vous le savez, l'APN et les collectivités des Premières Nations se penchent actuellement sur une affaire judiciaire sur les droits de la personne qui porte sur la disparité du financement des services aux familles et aux enfants dans les réserves par rapport à ce qui se fait à l'extérieur des réserves. L'élément clé est que vous devez vous assurer que ces programmes sont financés au Canada et dans les collectivités des Premières Nations en vue de faire de la prévention. C'est là que se trouvent les hommes qui font partie de la société. On ne les méprise pas. Nous devons leur redonner les moyens de faire partie de la solution.

•(1840)

M. Greg Rickford: Mary, il serait bien d'avoir plus de renseignements au sujet du guide, du moins c'est ce que j'aimerais. Je crois que ce me serait utile. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui a été envoyé au comité. Je crois fermement en la notion de programmes et de services, tandis que nous examinons par thème les causes profondes. Je remarque que ce que vous élaborez aborde les causes profondes. Ce qui n'est peut-être pas évident pour d'autres l'est très clairement à mes yeux, et ce l'est encore plus maintenant, étant donné que vous affirmez avoir divers moyens — des guides, diverses discussions axées sur les compétences culturelles, pour le dire ainsi, et des camps axés sur la culture —, de pouvoir mettre davantage l'accent sur les questions de l'estime de soi, de la sensibilisation à la culture et des principes directeurs des traditions d'une collectivité donnée, à l'instar de ce que vous avez fait et ce que vous faites dans vos projets et vos recherches.

Je ne sais pas si cela intéresse mes collègues, mais je crois qu'il me serait utile d'y jeter un coup d'oeil, parce que mon rôle au sein de ce comité fait en sorte que je me préoccupe davantage, comme je l'ai mentionné plus tôt, des programmes relatifs aux hommes. Je considère qu'il y a des lacunes dans ce domaine. Je crois que vous le confirmez ou que vous êtes d'accord avec cela.

Mme Mary Teegee: Monsieur Rickford, vous avez aussi parlé d'examiner le guichet unique et les centres d'amitié, par exemple.

Vous devez comprendre que c'est très unique dans chaque province et que chaque région d'une province est très unique. Dans notre cas, nous mettons l'accent précisément sur les Carrier Sekani, et c'est ce qui explique pourquoi nous sommes en mesure d'accomplir notre bon travail. Il doit y avoir une continuité des services entre les Premières Nations et le milieu urbain. Nous offrons des services à nos familles, à nos enfants et à nos hommes indépendamment de leur lieu de résidence et de l'endroit où ils sont. Le guichet unique ne sera pas nécessairement le centre d'amitié. Dans notre région, en Colombie-Britannique, le centre d'amitié ne parle pas au nom de mon peuple et de nos dirigeants. Je crois...

M. Greg Rickford: Mary, je le comprends. Je m'en servais tout simplement pour illustrer certaines mesures qui ont été faites à grande échelle.

La présidente: Merci. Passons à...

Mme Mary Teegee: Je dois simplement préciser que le tout doit être adapté à la culture.

La présidente: Merci.

Madame Bennett, vous avez sept minutes.

L'hon. Carolyn Bennett: Merci à tous les témoins. Cela s'est avéré très utile à nos travaux.

Comme vous le savez, la présente série d'audiences porte sur les causes profondes, puis nous aborderons les services de première ligne et en troisième lieu, la prévention. Je sais que vous avez probablement tous des opinions sur ces trois aspects, et j'espère que vous vous sentirez à l'aise de nous faire part de vos idées relativement à ces trois aspects, en particulier en ce qui a trait à ce qui se trouve probablement déjà dans bon nombre des rapports que vous nous avez apportés, Bridget.

J'aimerais d'abord vous demander comment vous pourriez nous aider à organiser notre travail en ce qui concerne ce que nous ferons. La première chose que je dois savoir est ce que vous pensez être la meilleure manière d'entendre ce que les familles ont à dire. Selon moi, les familles ont de très bons instincts, une très bonne intuition et des histoires personnelles sur les trois aspects concernant ce qui s'est

passé dans leurs propres situations, pourquoi c'est arrivé, pourquoi une personne n'a pas été trouvée, tandis qu'elle était peut-être encore vivante — ou trouvée, tout simplement, au sens que la personne est encore portée disparue — et ce que nous pourrions mettre en place pour prévenir le tout et aider les gens et les familles à sentir qu'on s'en occupe mieux.

Je sais qu'il y aura le 4 octobre sur la Colline... Selon vous, quel serait le meilleur moyen d'entendre ce que les familles ont à dire?

•(1845)

Mme Bridget Tolley: Je tenais à vous inviter à rencontrer les familles le 3 octobre; c'est un jeudi soir. J'aimerais vous inviter à venir rencontrer les familles qui seront là. Nous avons 15 familles l'an dernier, et nous espérons en avoir encore plus cette année. Nous aimerions que le comité écoute ce que ces familles ont à dire, parce que vous n'entendez pas parler de la majorité de ces familles. Certaines de ces familles habitent si loin qu'elles ne peuvent pas venir par la route. Nous devons prendre l'avion pour nous y rendre. Comment pouvons-nous aider les familles qui s'y trouvent?

Nous les invitons à venir ici et à faire part de leurs histoires, puis elles doivent retourner dans leurs collectivités. C'est là que se situe mon problème. C'est vraiment génial d'être tous ensemble, mais les gens doivent ensuite retourner seuls dans leur collectivité. C'est à ce moment que les services et l'aide sont utiles. À mon avis, il nous faut un plan d'action national. Dans ce plan d'action national, nous pouvons organiser de telles audiences publiques, mais nous devons faire quelque chose pour l'instant. Les familles ont besoin d'aide dans l'immédiat. Nous ne voulons pas attendre une ou deux autres années pour tenir une autre rencontre ou avoir d'autres recommandations.

Lorsque des gens sont portés disparus, il faut les aider immédiatement. Ils ont besoin de services, d'affiches et d'une équipe de recherche. C'était très difficile pour moi, parce que nous avons en fait perdu deux filles dans notre collectivité. Deux filles sont portées disparues depuis 2008; elles n'ont toujours pas été retrouvées. Il y a deux ans, nous avons perdu un petit bébé lion dans la réserve. Nous avons une équipe de recherche. Nous avons des policiers. Nous avons des hélicoptères. Nous avons des gardes-chasses. Nous avons de tout, mais lorsque deux humains ont été portés disparus, nous n'avons rien. Il n'y avait pas de chiens, pas d'équipe de recherche, pas de policiers, pas de médias. Que faisons-nous lorsque cela survient? À qui nous adressons-nous?

Je suis très chanceuse de ne pas habiter loin, et je suis très déterminée à venir vous rencontrer, mais beaucoup de familles n'ont pas cette chance. Je suis ici, parce que je veux que vous entendiez parler de ces familles. Vous écoutez les parlementaires et les dirigeants des organismes autochtones nationaux. Vous écoutez tous les autres; pourquoi ne pas nous écouter? Écoutez-nous; écoutez-la. Écoutez ce que les autres familles ont à dire. Il y a bien d'autres familles. Vous n'en entendez pas parler. Voilà ce que je vous demande aujourd'hui.

Lorsque je retourne chez moi, je suis seule. Personne ne m'aide. Personne ne me donne de soutien. Je dois revenir ici pour consulter un médecin et avoir des conseils. Je suis diabétique. J'ai besoin d'insuline. Toutes ces petites choses ajoutent au stress et à tout le reste. Nous n'avons pas d'argent. Les familles des Soeurs par l'esprit n'avaient rien au début; elles n'avaient qu'une feuille et un nom. C'est tout. Nous sommes encore là deux ans plus tard; nous défendons les intérêts de nos soeurs perdues ou assassinées; nous leur donnons une voix; nous donnons aux familles une voix et le soutien dont elles ont besoin. Nous ne pouvons pas leur donner beaucoup de soutien; nous n'avons rien. Cependant, nous leur donnons de l'amour et tout ce que nous pouvons, et c'est tout de même important aux yeux de toutes les familles.

• (1850)

L'hon. Carolyn Bennett: Nous aurons plus tard ce soir des représentants de la GRC. Quelles questions aimeriez-vous que nous leur posions?

Mme Mary Teegee: Pour ce qui est de la GRC, j'aimerais connaître sa réponse quant au rapport que vient de publier Human Rights Watch et savoir ce que la GRC fait. Parmi les recommandations du rapport intitulé *Ceux qui nous emmènent*, il y avait la mise sur pied d'une commission nationale d'enquête sur les assassinats et les disparitions de femmes et de filles autochtones; l'élaboration du cadre de référence en collaboration avec les dirigeants des communautés concernées et les familles; et la mise en place d'enquêtes civiles indépendantes sur les cas signalés d'inconduite policière grave, notamment les cas de viol et les autres agressions sexuelles dans toutes les collectivités.

La GRC envisage-t-elle la création d'un tel organisme indépendant? Serait-elle prête à ce que des femmes autochtones siègent à cet organisme indépendant, à ce comité de surveillance qui examinerait les pratiques de la GRC? Ce n'est pas seulement nécessaire sur la scène fédérale; ce l'est également sur la scène provinciale.

Je tiens aussi à souligner que je siège également au Conseil consultatif du ministre sur les femmes autochtones en Colombie-Britannique. Je crois que chaque province devrait avoir un conseil consultatif en vue de pouvoir vraiment parler aux ministres et apporter des changements dans chaque province. Nous avons au moins une voix au sein de ce conseil consultatif pour donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Cela faisait également partie des recommandations.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame McLeod, vous avez sept minutes.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Merci, madame la présidente.

Je tiens aussi à remercier tous les témoins. Comme vous pouvez l'imaginer, ce seront des séances très difficiles, puisque nous entendrons le récit des nombreuses difficultés et nombreux défis que doivent surmonter les gens au cours de leur vie. Je ne peux pas dire que j'ai déjà connu des situations semblables à celles que vous vivez, mais comme infirmière ayant travaillé dans un certain nombre de collectivités de la Colombie-Britannique, j'ai certainement été témoin de certaines circonstances très difficiles au fil du temps.

Je vais simplement faire un bref commentaire à ce sujet. Madame Tolley, je vous remercie vraiment d'avoir apporté cette grande quantité de documents et de recommandations. Nous allons mener une étude, et j'espère sincèrement que le travail que nous allons faire nous permettra de présenter d'importantes recommandations.

Je comprends que beaucoup de personnes disent vouloir la tenue d'une enquête nationale, mais je pense que tous les renseignements se trouvent probablement dans les documents que vous avez là. À mon avis, étant donné que je suis infirmière — et je pense que les infirmières aiment les mesures concrètes —, je préfère de loin de penser que nous pouvons aller de l'avant et avoir une influence positive sur ces vies plutôt que de consacrer beaucoup de temps et d'argent à un autre processus. Je sais pertinemment que beaucoup de gens ont cette question à coeur, mais je pense que nous avons des recommandations très utiles et que c'est la sagesse qui nous dira... Manifestement, je ne pense pas que quiconque ait la capacité d'aller de l'avant sur tous les fronts à la fois, mais je pense que les éléments clés pour lesquels nous pouvons peut-être aller de l'avant sont très importants. Je tenais simplement à faire ce commentaire.

Je sais que nous parlons des ressources, mais je dois aussi dire que l'un des événements les plus inspirants auxquels j'ai participé est une « marche des anges », qui a lieu dans une des collectivités autochtones locales. Elle a été organisée par un couple qui est parvenu à rompre le cycle de la maltraitance, de la dépendance et de la violence. L'aîné a pris la parole; c'était un gentilhomme qui s'est adressé aux enfants. C'était un événement communautaire qui a été organisé par des gens de la collectivité sensibles à cette cause. Le message de l'aîné était aussi puissant, je crois, que tout autre message qui aurait pu être livré. Il a parlé de son passé. Donc, je pense que nous devons aussi chercher à savoir où sont certaines des forces que nous pouvons aider à mobiliser pour régler ce genre de problème.

J'aimerais parler à notre amie du Manitoba.

Vous parlez de la vie dans les réserves et des gens qui sont souvent obligés de partir. Pouvez-vous parler davantage de la dynamique associée au fait d'avoir à sortir de la réserve, du point de vue d'une victime, notamment? Je crois comprendre que vous avez déjà aspiré à diriger le conseil de bande et que vous avez choisi de ne pas aller de l'avant à cet égard. Pouvez-vous nous parler brièvement de cette transition? Il semble qu'il s'agit d'une période de transition très critique pour les gens qui doivent quitter les petites collectivités du Nord pour se retrouver à Vancouver, Kamloops ou Winnipeg.

• (1855)

Mme Marie Sutherland: En effet; dans mon milieu de travail, au Centre de transition pour femmes autochtones, j'ai affaire à beaucoup de femmes victimes de violence. Je m'inclus là-dedans. Lorsque je suis partie de ma réserve et que j'ai fui mon mari violent, je n'avais pas d'argent. Je n'avais nulle part où aller; il m'était donc très facile de... Un homme m'a recueillie. Je suis si désorientée dans les grandes villes. C'est ce que j'ai vu dans le cas de certaines des clientes avec lesquelles j'ai travaillé.

Elles ont vécu des situations de violence dans la réserve, où aucune aide ne leur est offerte; elles choisissent donc de partir pour trouver un endroit sécuritaire. Elles rencontrent un homme qui est très gentil avec elles. Peu de temps après, elles consomment des drogues de l'alcool, elles sont violées et battues.

Mme Cathy McLeod: Je sais que vous êtes venue pour parler des droits concernant les biens immobiliers patrimoniaux. Comme vous le savez probablement, cela a enfin été adopté cette semaine. Je sais qu'il y a des points de vue divergents, mais je crois savoir que vous considérez qu'il s'agit d'un outil supplémentaire dans la boîte à outils qui permettra d'assurer la sécurité des femmes dans leur foyer. Est-ce...?

Mme Marie Sutherland: Oui, en effet. Il serait vraiment formidable que les femmes autochtones des réserves puissent obtenir de l'aide du conseil de bande avant leur déménagement de la réserve à la ville, car cela procurerait une plus grande sécurité. Il en va de même pour nos jeunes qui s'établissent en ville pour parfaire leur éducation; ils tombent facilement dans la drogue et l'alcool lorsque quelqu'un est gentil avec eux. La première chose que l'on apprend, c'est qu'il y a des reportages à leur sujet dans les journaux; ils ont été battus ou assassinés.

Mme Cathy McLeod: Si vous aviez l'intention de dire au comité qu'il y a beaucoup de recommandations... Je pense que vous avez le sentiment qu'il est important d'avoir des ressources d'aide à la transition du milieu rural au milieu urbain, et aussi du soutien pour permettre aux services de police de faire leur travail. Pouvez-vous parler davantage des raisons pour lesquelles vous croyez que c'est important?

Mme Marie Sutherland: Dans la première heure, lorsque quelqu'un ne rentre pas à la maison lorsqu'un enfant ou une femme ne rentre pas à la maison ou si une fille ne rentre pas à la maison, si la police réagissait dans l'heure... parce que la première heure est la plus importante. Si elle nous appuyait, si nous pouvions lui faire confiance — souvenez-vous que les services de police ont trahi notre confiance de bien des façons — et si on lui permettait de faire le travail, de nous aider à trouver nos soeurs, nos filles, nos mères, nos grands-mères... la liste est interminable. Nous avons besoin que les services de police travaillent avec nous. Nous en avons besoin maintenant, aujourd'hui, et non demain. Nous avons besoin d'aide aujourd'hui.

La présidente: Merci. Le temps file.

Sur cette note, au nom du comité, Mary, Wendy, Marie, Bridget et Colleen, j'aimerais vous remercier d'être venues. Nous vous sommes vraiment reconnaissants du temps que vous nous avez accordé et de vos commentaires à ce sujet. Merci beaucoup d'être venues.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour permettre au prochain groupe de témoins de prendre place.

Merci.

• (1900)

(Pause)

• (1910)

La présidente: Reprenons; veuillez retourner à votre place, s'il vous plaît.

Merci à tous d'être ici pour la deuxième heure de la huitième réunion.

Bienvenue au témoin. La première heure a été très productive, je pense. Nous avons donc hâte d'entendre vos témoignages.

Nous entendrons d'abord les représentantes du Caribou Child and Youth Centre. Je crois comprendre que Mme Jamie Crozier partagera son temps de parole avec Mme Ruth Proulx.

Soyez les bienvenues toutes les deux; vous avez 10 minutes.

Mme Jamie Crozier (coordonnatrice, Caribou Child and Youth Centre): Merci.

Je m'appelle Jamie. Je suis une Métis originaire du Manitoba et je travaille dans le nord de l'Alberta depuis 16 ans. J'ai travaillé au centre PACE, un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et de traumatismes situé à cet endroit. Il s'agit d'un organisme communautaire sans but lucratif qui existe depuis environ 30 ans. Nous desservons tout le nord-ouest de la province. Nous avons des thérapeutes qui se rendent à Peace River et à Valleyview; dans le

passé, ils allaient à Grande Cache. Il s'agit d'un territoire assez grand à desservir...

Mme Ruth Proulx (thérapeute et coordonnatrice de la liaison communautaire, PACE Sexual Assault and Crisis Centre): Et High Prairie.

Mme Jamie Crozier: ... et High Prairie, High Level.

Mme Ruth Proulx: High Prairie et High Level.

Mme Jamie Crozier: D'accord.

Voilà pourquoi je suis avec elle: nous nous complétons bien.

Une voix: En Alberta, nous en perdons notre latin...

Mme Jamie Crozier: Eh bien, il y a trop d'endroits élevés.

Une voix: et les Prairies...

Mme Jamie Crozier: Oui.

Je vais vous laisser vous présenter.

Mme Ruth Proulx: Je m'appelle Ruth Proulx. Je suis une métisse originaire du Québec, mais je suis née et j'ai grandi dans les Territoires du Nord-Ouest. Je suis aussi de la deuxième génération des élèves de pensionnats indiens. Mon père a aussi travaillé dans l'un des derniers pensionnats indiens à être fermé au Canada, après avoir passé son enfance dans un pensionnat indien. J'ai aussi grandi en foyer d'accueil; il y a donc un lien important.

Mme Jamie Crozier: Dans mon introduction, j'ai omis de parler quelque peu de mon rôle au sein du PACE. Je dois admettre que je suis un peu nerveuse.

Je suis thérapeute depuis 10 ans. J'ai travaillé avec des victimes de violence sexuelle, de violence familiale de même qu'avec des délinquants sexuels. Au cours de la dernière année, environ, je suis coordonnatrice au Caribou Child and Youth Centre, qui est un centre d'appui aux enfants et aux adolescents mis sur pied pour les enfants qui doivent témoigner et qui doivent passer par le système judiciaire. Je travaille auprès des enfants témoins en collaboration avec la GRC et les services d'aide à l'enfance.

Aujourd'hui, nous sommes venues vous parler de la recherche menée en 2009 par Heather King, qui est la spécialiste de la protection de l'enfance et de la violence familiale dans le nord de l'Alberta, et par Jacquie Aitken-Kish, notre directrice générale. Vingt-quatre femmes de la région de High Level ont participé à l'étude. Elles ont mené une étude qualitative sur une période de sept mois pour connaître la situation, pour savoir ce qui se passe dans ces collectivités rurales éloignées, pour connaître les changements que proposent les femmes qui vivent et travaillent dans ces collectivités, et enfin pour avoir une idée des résultats qu'elle souhaiterait obtenir à l'avenir.

Certains constats qui ont été faits en ce qui a trait à la crise actuelle que vivent ces gens, c'est que les victimes ont peur de parler en raison de représailles qu'elles pourraient subir de la part de leur agresseur ou d'autres membres de la collectivité. Il semble que les peines seraient inadéquates. Il y a des lacunes sur le plan du transport. Je sais que d'autres témoins l'ont mentionné. Il y a l'isolement, un manque de ressources et d'accès aux professionnels et aux services d'aide. On observe un taux élevé de problèmes de santé et de comportements dysfonctionnels. Cela concerne l'ensemble de la collectivité; il ne s'agit pas seulement des personnes qui pourraient être victimes ou des agresseurs. On constate aussi cela dans l'ensemble de la strate, y compris au sein du conseil et de la bande.

Parmi les facteurs de risque qui ont été cernés, il y a la normalisation continue de la violence, qu'il s'agisse de la violence sexuelle envers les enfants, de la violence familiale ou simplement de la violence en général. C'est quelque chose de banal. Les gens grandissent en considérant que cela fait partie de la vie. Par conséquent, il est facile d'adopter le rôle de victime ou d'agresseurs.

Les autres facteurs de risque sont les dépendances. Nous savons que les dépendances découlent souvent de diverses formes de mauvais traitements et de traumatismes. C'est un moyen que les gens utilisent pour affronter la réalité. On observe beaucoup de cas de faibles revenus et de pauvreté, un taux élevé de décrochage et un faible niveau de scolarisation. Dans le nord de l'Alberta, il y a une importante population de passage, de même qu'un isolement extrême. Beaucoup de ces collectivités sont très difficilement accessibles. Certaines le sont uniquement par voie aérienne. Il est très facile de se procurer des armes, ce qui augmente aussi le risque lorsqu'il est question de violence familiale.

• (1915)

Mme Ruth Proulx: Très bien; je vais me lancer. J'ai aussi oublié de mentionner que j'habite en Alberta depuis 10 ans. Je suis aussi thérapeute, coordonnatrice des services communautaires et spécialiste des PNMI — Premières Nations, Métis et Inuits — au sein de mon organisme.

De toute évidence, d'après ce qu'ont indiqué Jamie et tous les autres témoins, nous savons que le traumatisme touche tous les facteurs. Il a une incidence sur chacune des facettes de la vie, ce qui signifie que s'il y a une incidence sur nous en tant que personnes ainsi que sur toutes les facettes de nos vies, il a aussi un effet sur toutes les facettes et les strates de la collectivité. Donc, nous savons qu'il faut parler du traumatisme. Notre travail est fondé sur la guérison et sur le processus de guérison des gens. Nous savons que chez les gens, la guérison se fait au fil du temps et à un rythme propre à chacun. Il ne s'agit donc pas de leur offrir des séances de thérapie individuelles obligatoires. Cela signifie qu'il faut créer un environnement propice à la thérapie, un milieu de vie communautaire et un milieu qui favorise l'identité. Donc, lorsque les gens ont la capacité et sont prêts à se présenter et à demander de l'aide, au moment qui leur convient et d'une façon qui leur est propre, cette aide leur est offerte.

Nous savons que les gens guérissent selon un rythme et des mesures qui leur sont propres. Ce n'est pas tout le monde qui doit suivre une thérapie. Cela s'explique par le fait que l'accès aux facteurs de résilience pendant la vie d'une personne varie d'une personne à l'autre. Plus nous favorisons les facteurs de résilience au sein de la société et des collectivités, plus les gens auront accès à un meilleur niveau de santé plus tard au cours de leur vie.

Nous savons que si nous faisons la promotion de la résilience dans les collectivités — c'est-à-dire réduire les facteurs de vulnérabilité et augmenter les facteurs de résilience —, nous aurons des collectivités plus saines. Notre organisme, le PACE, est essentiellement un organisme communautaire qui fait simplement la promotion des facteurs de résilience dans les collectivités. Nous ne nous concentrons pas sur tous les aspects négatifs. Nous nous rendons dans les collectivités pour savoir ce qui fonctionne. Nous incitons les gens à nous dire ce qui fonctionne et nous en faisons la promotion, car c'est leur identité qui entre en jeu. Ce n'est pas quelque chose que nous créons sur place. Ensuite, nous cherchons à connaître les besoins, à savoir comment nous pouvons être utiles, à savoir comment nous pouvons les aider à trouver plus de ressources et de services auxquels ils n'avaient pas pensé et à savoir ce que nous pouvons faire pour aider à créer ce genre de services dans leurs collectivités. Lorsqu'il n'y a pas de financement, nous en trouvons.

Nous essayons de trouver des façons de créer des possibilités thérapeutiques pour les gens. C'est plus qu'une simple séance individuelle. Cela touche la collectivité, chaque personne et nos systèmes.

L'étude menée par Jacquie et Heather nous a aussi appris que nous devons entreprendre un véritable dialogue avec les collectivités. Nous ne pouvons pas simplement intervenir et dire aux gens de quoi ils ont besoin. Nous demandons aux gens des collectivités de nous informer de leurs besoins, de nous donner leur avis sur ce qui ne fonctionne pas et sur ce qui fonctionne. Je pense que c'est une chose que nous avons tendance à oublier: nous n'avons pas toutes les solutions. Certaines personnes ont leurs propres solutions, qui fonctionnent ou non, et elles veulent seulement qu'on les aide à apporter des ajustements, si nécessaire.

Nous reconnaissons aussi qu'il faut mettre en place des mécanismes régulateurs dans les services, dans toutes les sphères de la collectivité et dans tous les organismes de représentation de la collectivité. Nous ne pouvons pas mettre quelque chose en place et ensuite laisser la collectivité s'en charger toute seule. Comme certains des autres témoins l'ont mentionné plus tôt, nous devrions aussi avoir des comités consultatifs communautaires. Ces choses doivent vraiment être mises en place, comme l'a révélé l'étude qualitative.

Nous reconnaissons aussi qu'il est nécessaire de mobiliser et d'appuyer les dirigeants et les aidants naturels des collectivités. En tant que professionnels, nous essayons d'encourager les gens à être en parfaite santé, quel que soit le niveau de leur santé mentale. Toutefois, nous savons que la guérison est un processus qui commence à un certain niveau et qu'il y a des aidants naturels dans toutes les collectivités. Parfois, ce ne sont pas des dirigeants. Parfois, c'est une des mères qui vit dans la rue ou un des hommes qui vient tout juste de parler de la violence sexuelle qu'il a subie. Nous devons vraiment faire connaître et appuyer ces aidants naturels et les dirigeants des collectivités de façon à ce qu'ils puissent offrir des services dans leurs collectivités.

Une des choses dont nous sommes très fiers, en tant qu'organisme, c'est que nous nous rendons dans les collectivités, nous trouvons des aidants naturels et nous cherchons des façons de les aider à rendre leurs collectivités plus saines. Parfois, il s'agit simplement d'aller sur place et de donner des cours d'intervention en situation de crise au personnel paraprofessionnel ou d'enseigner aux dirigeants de la collectivité qui sont des aidants naturels comment gérer des groupes et comment faciliter la mise en oeuvre de divers programmes dans leurs collectivités. Ce n'est pas toujours complexe.

• (1920)

Nous ne déclarons pas que nous sommes des experts et qu'il est nécessaire que nous intervenions. Nous pouvons leur expliquer comment procéder et leur dire de nous appeler s'ils ont besoin d'aide. Nous sommes tout à fait disposés à revenir les aider. Nous serions ravis de leur offrir cette possibilité.

Il faut briser les barrières de l'isolement et du manque de relations. Nous savons que la meilleure façon de se remettre d'un traumatisme est d'établir des liens et de nouer des relations. Que vous parliez de votre traumatisme ou non, en entretenant une relation avec quelqu'un qui est en mesure de compatir à ce que vous avez vécu, vous progresserez réellement vers la guérison et vous effacerez votre honte. Il est donc important d'abolir l'isolement et d'établir des relations honnêtes.

Nous savons que, dans le passé, on a calomnié leurs relations et causé du tort à celles-ci, et qu'elles se sont détériorées. Pour développer la résilience, il est primordial de cultiver des relations honnêtes, car les liens sont l'un des meilleurs tremplins pour abolir la honte. Nous souhaitons promouvoir l'abolition de la honte, créer un moyen de guérir et établir un milieu pour la guérison. Pour ce faire, il faut commencer par nouer des relations, que ce soit ou non avec les professionnels les plus qualifiés qui soient, détenant les diplômes les plus impressionnants qui soient.

Quels autres sujets dois-je aborder?

La présidente: Vous pourrez les aborder en répondant aux autres questions, car nous avons dépassé un peu des 10 minutes allouées.

Nous allons maintenant passer à notre prochain témoin, et nous commencerons par le commissaire adjoint Brosseau. Je crois comprendre que vous partagerez votre temps de parole avec la surintendante Cuillierrier?

Commissaire adjoint Kevin Brosseau (commandant, Division "D", Gendarmerie royale du Canada): C'est exact, madame la présidente. Je partagerai mon temps avec la surintendante Cuillierrier.

Bonsoir, madame la présidente, bonsoir, chers membres du comité. Je m'appelle Kevin Brosseau, et je suis commissaire adjoint et commandant de la GRC, dans la province du Manitoba.

Je suis accompagné ce soir par mes collègues, la surintendante Shirley Cuillierrier, directrice des partenariats et des relations extérieures pour les services de police fédéraux, et surintendant de la Police nationale des Autochtones et des services de prévention du crime. Les deux sont établis à Ottawa en ce moment mais, comme vous le découvrirez bientôt, ils ont travaillé dans un certain nombre de collectivités des quatre coins du pays, au cours de longues et prestigieuses carrières.

Je vous remercie d'avoir invité la GRC à discuter de la question cruciale de la violence faite aux femmes autochtones.

La sécurité des collectivités autochtones est l'une des cinq priorités stratégiques de la GRC, qui vise principalement à contribuer à l'assainissement des collectivités autochtones et à l'amélioration de leur sécurité. La GRC s'efforce d'assurer la prestation de services de police compétents sur le plan culturel afin de jeter les assises nécessaires pour que nos agents puissent établir des relations avec les plus de 600 collectivités autochtones que nous desservons. Il est essentiel que nous favorisions la confiance et le respect mutuels au sein de ces collectivités si nous souhaitons progresser vers l'atteinte de notre objectif commun, à savoir l'accroissement de la sécurité personnelle et collective. Grâce aux consultations et aux initiatives conjointes, nous élaborons des approches en matière de services de police visant à cerner les priorités locales, et nous adaptions nos services afin de répondre aux besoins particuliers de chaque collectivité.

La GRC participe à des initiatives de prévention et d'enquête qui se soucient toujours de la prévalence de la violence faite aux femmes autochtones, et elle a instauré une formation pour nos agents et un certain nombre de politiques qui mettent l'accent sur cet enjeu très important.

Comme la GRC reconnaît que l'éducation et la prévention sont essentielles pour s'attaquer à bon nombre des causes profondes de la violence dans nos collectivités et pour les éliminer, elle a élaboré une politique et des procédures nationales qui définissent un cadre général et chargent nos unités de participer à des initiatives ou des programmes communautaires ou de collaboration entre des orga-

nismes. Cette politique charge également les unités de prendre certaines mesures lorsque des actes de violence sont commis. Si des éléments de preuve existent, des accusations sont portées. De plus, les victimes doivent être tenues au courant de l'évolution de l'enquête, ce qui est très important. Les agents sont tenus d'adopter une approche préventive et coopérative pour favoriser et gérer la sécurité des victimes. Toutes les personnes portées disparues, quels que soient leurs antécédents, font l'objet d'une enquête prioritaire et leur dossier est surveillé à divers échelons de l'organisation.

À l'École de la GRC, les agents commencent par suivre des cours de sensibilisation aux diverses cultures, dont celles des Autochtones et par apprendre à gérer des situations de violence familiale et à enquêter sur celles-ci. Leur formation à cet égard se poursuit tout au long de leur carrière. Par ailleurs, comme nous en avons parlé avec mes collègues, la formation qui se déroule sur le terrain dans la collectivité, au cours de conversation avec les aînés, sur les territoires de piégeage et autour des tables de cuisine est très importante. Elle est également très importante pour nos agents.

En tant que partenaire du gouvernement fédéral dans le cadre de son initiative de lutte contre la violence familiale, la GRC finance un certain nombre de détachements de la GRC et d'organismes communautaires afin qu'ils appuient des projets qui s'attaquent à la violence dans les familles et les relations et qui cernent les enjeux liés aux victimes, et qu'ils soutiennent la formation des agents qui enquêtent sur les agressions à caractère sexuel. L'année dernière, ils ont appuyé 29 projets de ce genre.

L'un de ces projets a eu lieu à Paulatuk, dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans le cadre de cette initiative de financement, 10 ateliers ont offert aux femmes une tribune où parler ouvertement et en toute sécurité de leurs expériences liées à la violence familiale. Les ateliers mettaient l'accent sur la détermination des facteurs de risque, l'intervention précoce et les relations saines. On a donné aux femmes les outils et les renseignements dont elles avaient besoin pour travailler au développement de leur estime de soi et des exercices à faire pour renforcer leur confiance en elle-même. Cette initiative n'était nullement dirigée par la GRC. Nous ne faisons qu'y participer.

L'approche de la GRC à l'égard de la violence faite aux femmes autochtones est également clairement axée sur celles qui sont portées disparues ou qui ont été assassinées. La GRC continue d'améliorer la qualité de ses enquêtes en affectant le personnel, les ressources et les outils requis pour enquêter immédiatement sur ces incidents. Des équipes d'enquêteurs spécialisés continuent de mener des enquêtes sur les dossiers ouverts en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, la province que je représente.

Pour régler la question de l'absence de statistiques fiables sur le nombre exact de femmes et de jeunes filles autochtones assassinées et portées disparues, la GRC a examiné récemment tous ses dossiers qui portent sur des femmes et des jeunes filles assassinées et portées disparues. Le commissaire de la GRC a également demandé aux services de police et aux chefs de police de l'ensemble du pays de procéder à des examens semblables. Le surintendant Tyler Bates peut vous fournir de plus amples renseignements à ce sujet.

•(1925)

Pour élargir l'approche coopérative, la GRC communique régulièrement avec les dirigeants autochtones et les organismes autochtones et communautaires. En fait, elle a chargé un de ses membres de communiquer avec l'Association des femmes autochtones du Canada, l'AFAC, et d'assurer l'intégration des initiatives de prévention avec celle-ci. Ce partenariat a entraîné l'élaboration d'une trousse éducative communautaire intitulée « Que faire si une personne disparaît? ». La trousse fait partie du guide de l'AFAC sur les ressources communautaires qui est affiché sur son site Web. De plus, nous avons récemment créé une affiche à l'intention des auto-stoppeuses qui tente de fournir certains renseignements et conseils, si vous voulez, à celles-ci afin de réduire le nombre de femmes et de jeunes filles portées disparues et, dans certains cas, assassinées.

En outre, la GRC et l'Assemblée des Premières Nations ont signé une entente conjointe, un plan de travail, qui engage les deux organisations à travailler de concert à régler des questions liées aux Autochtones assassinés et portés disparus partout au pays. Ces deux importantes initiatives nationales et l'énorme travail entrepris plus localement chaque jour sont essentiels étant donné que la GRC apprécie, bien entendu, l'approche coopérative adoptée et à l'intention de faire tout en son pouvoir pour assurer la sécurité et le bien-être des femmes et des jeunes filles autochtones de toutes les collectivités.

Je me réjouis à la perspective de répondre à vos questions, mais je vais maintenant céder la parole à la surintendante Cuillierier.

Surintendant Shirley Cuillierier (directrice, Partenariat fédéral pour les services de police et les relations extérieures, Gendarmerie royale du Canada): Merci.

Bonsoir, madame la présidente, bonsoir, chers membres du comité. Je m'appelle Shirley Cuillierier, et je suis l'agente responsable de l'équipe des partenariats et des relations externes pour les services de police fédéraux

[Français]

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir invitée à discuter du rôle de la GRC dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue ainsi que du lien important avec les collectivités autochtones partout au Canada.

Je voudrais également aborder le travail effectué pour la GRC par le Centre national de coordination contre la traite de personnes.

[Traduction]

Je suis particulièrement heureuse que le comité spécial se penche sur la violence faite aux femmes autochtones.

La prévalence de l'usage de drogues est un problème important qui nuit à la sécurité de toutes les collectivités canadiennes, qu'elles soient autochtones ou non. La Stratégie nationale antidrogue aide la GRC à s'attaquer à ceux qui produisent et vendent de la drogue dans nos rues et nos collectivités. Grâce aux relations qu'elle entretient avec plus de 600 collectivités autochtones, la GRC appuie l'objectif de la Stratégie nationale antidrogue qui vise à aider les familles et les collectivités locales à détourner les jeunes à risque de la toxicomanie et de la criminalité.

La Stratégie nationale antidrogue est une initiative horizontale menée par Justice Canada, à laquelle participent 11 autres ministères et organismes. La stratégie est fondée sur trois piliers ou plans d'action, à savoir la prévention, le traitement et l'application de la loi. La GRC prend une part active à la mise en oeuvre des plans d'action liés à la prévention et à l'application de la loi.

L'équipe des services de police de la GRC responsable de la participation du public appuie le plan d'action qui vise à prévenir l'usage de drogues illicites par les jeunes en améliorant leur compréhension de ses effets néfastes sur la santé et la société, et met en oeuvre des mesures d'intervention communautaire pour prévenir l'usage de drogues illicites.

•(1930)

[Français]

Dans son ensemble, ses actions contribuent à accroître la sensibilisation. Elles favorisent aussi la sécurité des collectivités et les aident à être en meilleure santé grâce aux efforts coordonnés visant à prévenir la consommation de drogue ainsi qu'à réduire la production et la distribution de drogues illicites au Canada.

[Traduction]

La Stratégie nationale antidrogue a aidé la GRC à élargir ses équipes spécialisées dans la lutte contre la drogue afin de contribuer à repérer les organisations qui participent à la production et à la distribution de drogues illicites, à enquêter sur elles et à interrompre leurs activités, voire y mettre un terme national, et afin d'aider les agents d'application de la loi à arrêter la circulation de l'argent que le crime organisé réalise en vendant ces drogues illicites.

Envisagées dans leur ensemble, ces mesures contribuent à accroître la sensibilisation et à créer des collectivités plus saines et plus sécuritaires, parce que les efforts sont coordonnés pour prévenir l'utilisation de drogues et pour réduire la production et la distribution de drogues illicites dans l'ensemble du Canada. Le programme Bouclier autochtone et le Programme de sensibilisation aux dangers de la drogue sont deux exemples de programmes qui s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue et qui ont été mis en oeuvre dans l'ensemble du pays. Ils fournissent des renseignements et des outils aux jeunes qui leur permettent de développer la capacité de reconnaître et d'éviter les situations malsaines et de prendre des décisions judicieuses.

Le Centre national de coordination contre la traite de personnes collabore avec des organismes nationaux et internationaux afin d'établir un vaste réseau de partenaires, de surveiller les enquêtes en adoptant un point de vue national, de faciliter le traitement des demandes présentées par des partenaires internationaux d'application de la loi et de fournir à ceux-ci des renseignements analysés.

Le Centre national de coordination contre la traite de personnes a élaboré des trousse de sensibilisation à la traite de personnes à l'intention du public, des jeunes et des agents de police, ainsi qu'une ressource de formation en ligne destinée à ces derniers et un cours avancé sur les enquêtes policières offert aux enquêteurs supérieurs. La GRC a distribué des documents de sensibilisation à la traite de personnes aux collectivités et aux organisations autochtones en vue de renseigner les membres de ces dernières et d'appuyer une participation accrue de la part des collectivités.

C'est avec plaisir que je répondrai à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Merci

La présidente: Je vous remercie tous infiniment.

Nous allons amorcer les séries de questions en commençant par Mme Ashton.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Je remercie beaucoup tous les témoins d'être partis des quatre coins du pays pour venir nous parler ce soir.

Je tiens à mentionner que je trouve plus qu'étrange le fait que la contribution de la GRC, ce soir, n'ait pas été axée entièrement sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées. Nous apprécions certainement d'entendre parler de la stratégie antidrogue, mais ce qui nous intéresse en ce moment, ce sont les femmes autochtones portées disparues ou assassinées et les enjeux qui s'y rattachent directement. Je pense que nous pouvons tous dire, sans craindre de nous tromper, que si l'on en juge par tous les rapports qui ont été publiés, y compris le rapport de Human Rights Watch qui a été rendu public récemment, les actions de la GRC ayant directement trait aux femmes autochtones portées disparues ou assassinées sont remises en question. Par conséquent, nous vous serions certainement reconnaissants de bien vouloir concentrer votre attention sur cette question de manière continue. Si la décision a été prise ailleurs — peut-être que les députés ministériels ont suggéré quels témoins de la GRC devraient comparaître — nous trouvons très problématique que toute l'ampleur de ce problème ne soit pas présentée au comité.

Commandant Brosseau, comme vous le savez, le problème des femmes autochtones portées disparues ou assassinées est certainement très grave dans votre province. Je sais que la GRC a participé au projet Devote et s'est penchée sur la difficulté de tenter de trouver des solutions locales. Je me demande si vous pourriez parler brièvement non seulement de l'importance d'investir des ressources de la GRC dans des groupes de travail locaux, mais aussi de celle de collaborer avec les Premières Nations et les Métis sur le terrain, dans notre province. Peut-être pourriez-vous me donner simplement une courte réponse, afin que je sois en mesure de m'assurer que les autres membres ont le temps d'intervenir.

Comm. adj. Kevin Brosseau: Merci, madame Ashton.

Oui, pour être franc, il est difficile de trop insister sur l'importance de concentrer nos efforts sur les personnes assassinées et portées disparues dans nos collectivités, et de leur accorder la priorité nécessaire. Selon moi, il ne fait aucun doute que le projet Devote est une manifestation évidente de cet engagement, comme le sont les 20 enquêteurs que l'on a sélectionnés au sein du Service de police de Winnipeg et de la GRC, précisément en raison de leurs grands talents d'enquêteur, afin qu'ils examinent attentivement un certain nombre de ces circonstances tragiques.

Outre le volet du projet Devote consacré aux enquêtes, il y a celui de la sensibilisation des collectivités, dans le cadre duquel du personnel spécialisé travaille en fait avec des membres des collectivités, des gens de la base, que se soit dans les rues de Winnipeg, dans de petites villes ou des collectivités très éloignées de la province du Manitoba, comme vous le savez. Il est clair qu'il m'incombe de m'assurer que ces équipes d'enquête, qui examinent cette question en particulier, disposent des ressources appropriées dont elles ont besoin pour être en mesure de faire ce qu'elles peuvent.

Plus tôt, au cours de ma déclaration, je me suis efforcé de parler un peu de l'approche coopérative et de notre collaboration avec d'autres groupes que vous avez mentionnés dans votre deuxième question. Depuis mon arrivée au Manitoba, l'une de mes priorités consiste en fait à stimuler la participation des collectivités d'une manière constructive, parce que je reconnais que les causes profondes, si vous voulez, de ces problèmes qui mènent à la violence sont complexes et touchent à divers secteurs et qu'il est nécessaire que nous travaillions côte à côte et main dans la main pour les régler.

Je suis très heureux de signaler que les commandants que j'ai affectés aux 52 détachements de la province où nous assurons les

services de police souscrivent à cette notion et comprennent la situation. Il faut comprendre que la plupart des agents de police sont axés sur l'action. Ils veulent voir des résultats. Ils ressentent la frustration des gens, et ils souhaitent améliorer le travail qu'ils accomplissent dans leur collectivité. Mes membres vivent dans les collectivités où ils assurent les services de police. Par conséquent, il est très important pour eux de collaborer avec les membres de la collectivité dans laquelle ils vivent.

● (1935)

Mme Niki Ashton: Pour donner peut-être suite à ce que vous disiez à propos de l'importance d'établir des liens avec les collectivités, je crois comprendre que vous travaillez avec l'Assemblée des chefs du Manitoba.

Comm. adj. Kevin Brosseau: Oui. Je suis très chanceux d'avoir noué de merveilleux rapports avec les dirigeants de l'Assemblée des chefs du Manitoba, le MKO, une organisation du Nord du Manitoba et la Fédération des Métis Manitoba. En outre, un comité consultatif autochtone, dont les membres ne proviennent pas d'organisations officielles ou politiques, mais plutôt de groupes communautaires — ce sont toutes des femmes, en fait —, me donne des conseils concernant des enjeux clés.

Mme Niki Ashton: Monsieur Brosseau, vous avez parlé d'un certain nombre d'organismes autochtones qui défendent les droits des familles. Je me demandais si vous saviez que le financement de l'ACM et de MKO au Manitoba avait été réduit d'environ 45 p. 100 à compter du présent exercice. Je me demande si vous avez entendu parler de certains membres de ces organismes qui ont été relevés de leurs fonctions.

Comm. adj. Kevin Brosseau: En fait, je n'en ai pas entendu parlé et j'aurais dû, je suppose. J'ai des agents de liaison qui travaillent avec les deux organismes. Je me suis engagé à avoir des employés qui travaillent directement avec eux, ce qui contribue sensiblement au bien-être de nos communautés. Je n'étais pas au courant des compressions.

Mme Niki Ashton: J'aimerais souligner que j'apprécie certainement la collaboration. Certaines personnes m'ont dit que bien des gens se préoccupent grandement du fait que ce sont les communautés et les familles qui seront le plus touchées par la perte de financement et de ressources de ces organismes.

Je veux aussi dire officiellement, madame Cuillierier, qu'au NPD — et nous l'avons dit très clairement la première fois que cela s'est produit —, nous nous préoccupons beaucoup du fait que le quatrième pilier de la SNA, la réduction des risques, ait été éliminé en 2007 par le gouvernement fédéral. Des témoins antérieurs nous ont dit que le cycle des toxicomanies et de la violence est très grave. Nous croyons que la perte de ce pilier est très problématique et va à l'encontre des efforts visant à soutenir les gens pendant un cycle de guérison nécessaire.

Pendant le temps qu'il me reste, j'aimerais parler à Mme Proulx et à Mme Crozier. Il est clair que vous accomplissez un travail important dans le Nord de l'Alberta. Lorsque vous visitez les communautés des Premières Nations et du Nord, je me demande si elles mentionnent le manque de ressources sur le terrain, le manque de financement éventuel dans les communautés, particulièrement celles des Premières Nations lorsqu'il est question des défis auxquels elles doivent faire face pour offrir des services, former du personnel et loger des gens susceptibles de pouvoir offrir des services. Est-ce que cette question est soulevée?

La présidente: Votre temps est dépassé.

Je vous demanderais simplement de donner une réponse très brève si vous le pouvez.

Mme Jamie Crozier: C'est une question importante. En fait, nous avons tout récemment lancé l'initiative dont je parlais à High Prairie. On y faisait vraiment du très bon travail. Mary était là-bas à gérer un programme incroyable, qui a maintenant été annulé. Nous essayons maintenant de voir comment notre organisme sans but lucratif peut l'accommoder. C'est un problème.

• (1940)

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Truppe, la parole est à vous pour sept minutes.

Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC): En fait, je pense que c'est au tour de Mme Block.

La présidente: D'accord, c'est Mme Block.

Vous partagez votre temps de parole, je crois.

Mme Kelly Block (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): C'est exact, merci beaucoup, madame la présidente. Je vais partager mon temps avec ma collègue, Mme Rempel.

Je tiens à remercier nos témoins d'être venus aujourd'hui. Notre étude se révèle être très intense et intéressante et nous venons juste de la commencer. C'est clair.

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de me rendre au Nunavut, au Labrador et au Nouveau-Brunswick avec le Comité de la condition féminine et d'entendre de première main une partie des témoignages des femmes. Il s'agissait d'une étude sur la violence contre les femmes autochtones et des enjeux auxquels elles font face au sein des communautés des Premières Nations en milieu rural et éloigné.

Évidemment, nous avons entendu les témoignages d'autres organismes, et vous avez tous jeté l'éclairage sur certaines des tensions qui existent lorsqu'il est question de dégager les causes profondes, ce sur quoi porte notre étude, et de renforcer les capacités dans les communautés tout en réglant des situations parfois urgentes. Ces trois choses sont une réalité pour bien des organismes et personnes qui offrent du soutien aux résidents des communautés en milieu rural et éloigné.

Je vais poser une question à M. Brosseau. Dans vos remarques liminaires, vous avez parlé d'un accord conjoint entre la GRC et l'Assemblée des Premières Nations, et vous avez mis en lumière un plan de travail qui harmonise la collaboration des organismes à des questions se rapportant aux Autochtones disparus ou assassinés. Je me demande si vous pourriez parler d'initiatives en particulier, de tout projet sur le terrain qui découle de ce plan de travail.

Comm. adj. Kevin Brosseau: Merci.

Je vais parler brièvement du plan de travail en général et céder ensuite la parole à mon collègue Tyler Bates qui vous donnera de plus amples détails.

À mon échelon, le plan de travail consiste surtout à dégager une entente pour me permettre, en cas d'incident dans une communauté des Premières Nations, d'entrer directement en communication avec un dirigeant de l'APN au Manitoba ou à l'échelon national afin de pouvoir parler des conséquences pour la population concernée. En cas d'homicide ou autre, on prend sans délai les mesures nécessaires pour offrir un soutien aux personnes touchées. C'est une des façons concrètes dont ce plan fonctionne au Manitoba.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue M. Bates pour qu'il vous donne de plus amples renseignements.

Surintendant Tyler Bates (directeur, Police nationale des Autochtones et des services de prévention du crime, Gendarmerie royale du Canada): Pour continuer de répondre à votre question, lorsqu'un incident traumatisant frappe une Première Nation ou une communauté autochtone, il est important de prendre les mesures nécessaires pour offrir un soutien à la famille touchée. Nous reconnaissons que nous offrons ce soutien à un échelon, mais que le soutien d'autres intervenants à d'autres échelons est aussi crucial pour aider la famille et la communauté en crise.

Pour honorer les engagements énoncés dans le plan de travail, nous sommes résolus à collaborer avec l'Assemblée des Premières Nations le plus tôt possible afin que ses membres puissent communiquer avec leurs personnes-ressources régionales et rejoindre les familles et les communautés touchées.

C'est l'aspect le plus tangible du plan de travail — une communication ouverte et transparente concernant les incidents qui surviennent, dans la mesure où nous pouvons le faire sans compromettre les enquêtes en cours. Nous devons faire participer nos partenaires dès le départ pour qu'ils puissent intervenir et offrir un soutien aux personnes touchées.

Je devrais ajouter que le plan de travail fait l'objet de discussions. Nous nous sommes entretenus récemment avec l'APN et notre commissaire au sujet d'un examen du plan de travail et de son travail et de notre engagement à l'égard d'autres initiatives.

• (1945)

Mme Kelly Block: Merci beaucoup.

Je cède la parole à Michelle.

Mme Michelle Rempel: Très brièvement, pendant le temps qu'il me reste, madame Proulx et madame Crozier, j'ai jeté un coup d'oeil à certaines des recommandations que vous avez formulées dans votre document d'information. Nombre d'entre elles avaient un point commun et c'était celui de travailler étroitement avec les dirigeants des communautés autochtones.

Je me demande si vous pourriez nous dire dans quelle proportion les dirigeants autochtones avec qui vous travaillez sont des femmes et si vous pensez que le fait d'envisager des stratégies pour permettre à plus de femmes de briguer des postes de direction dans les communautés des Premières Nations faciliterait votre travail.

Mme Jamie Crozier: Je pense que les dirigeants que nous voyons actuellement ne sont pas nécessairement les dirigeants désignés. Oui, la vaste majorité d'entre eux seront des femmes, mais il s'agit de ce que Ruth a qualifié de dirigeantes naturelles. Ce sont les piliers les plus solides et les plus sains de la communauté, les matriarches vers qui tout le monde se tourne.

Mme Michelle Rempel: Elles ne dirigent pas officiellement les bandes, elles ne sont pas élues.

Mme Ruth Proulx: Pas nécessairement.

Mme Michelle Rempel: Croyez-vous que cela influe sur certains des résultats que vous essayez d'obtenir?

Mme Jamie Crozier: Oui.

Mme Michelle Rempel: Je trouve cela très intéressant. Je voulais aussi tirer les vers du nez aux témoins précédents. Que pourrions-nous faire ou quelles mesures pourrions-nous mettre en place pour essayer de faire en sorte que les dirigeantes non officielles occupent des postes de gouvernance plus officiels, qu'elles cherchent à se faire élire?

Mme Jamie Crozier: C'est vraiment une bonne question. De notre point de vue, certaines des suggestions ne sont pas nécessairement de changer les dirigeants, mais plutôt de faire en sorte que les personnes qui occupent ces postes soient elles-mêmes en voie de guérison, ce qui aurait un effet d'entraînement.

Si un guérisseur sain ou une personnes saine occupe un poste de dirigeant, cela influencera les autres.

Mme Michelle Rempel: Je suis moi-même une élue, et je pense qu'il est formidable que les femmes se fassent entendre dans les assemblées législatives et qu'elles instaurent des changements. Si c'est un point que vous recommandez au comité d'étudier, je crois que vous obtiendriez beaucoup d'appui des deux côtés.

Mme Ruth Proulx: Il y a un autre élément que j'aimerais souligner et je l'ai indiqué à Jamie. J'ai regardé autour de la pièce pour voir combien d'hommes siégeaient au comité. Nous savons que la violence conjugale est un crime à prédominance masculine et nous avons besoin que des hommes demandent à d'autres hommes de rendre des comptes. Tout comme nous avons besoin de femmes qui fassent valoir leurs droits, nous avons besoin d'hommes qui tiennent tête à d'autres hommes et leur disent que c'est inadmissible. Je veux souligner ce point.

La présidente: Merci beaucoup.

La parole est à vous, madame Bennet, pour sept minutes.

L'hon. Carolyn Bennett: Merci beaucoup.

Merci à toutes les deux de votre message très clair concernant l'approche ascendante et le besoin d'identifier des guérisseurs et des aidants naturels pour avancer.

Le groupe de témoins précédent m'a demandé de poser des questions concernant le rapport de Human Rights Watch intitulé « Those Who Take Us Away ». Je suppose que vous pensiez qu'on y viendrait.

Des cinq recommandations formulées dans le rapport présenté au gouvernement du Canada, trois se rapportaient en fait au maintien de l'ordre. La première portait sur la relation historique entre la police et les femmes et filles autochtones, les cas d'inconduite policière et la marginalisation socioéconomique à laquelle les femmes et les filles autochtones sont prédisposées. La deuxième portait sur la responsabilité et la coordination des organes gouvernementaux chargés de prévenir la violence et d'y réagir; et la troisième portait sur le besoin de mener des enquêtes civiles indépendantes sur les incidents signalés.

Je pense que nous entendons dire qu'il y a eu un bris de confiance. Si les gens estiment ne pas pouvoir signaler un problème à la police, la situation s'aggrave. S'il n'y a pas de relation de confiance... Je pense que nous l'avons vu, même au sein du Comité de la condition féminine, en ce qui touche la question du harcèlement. Si même les femmes membres de la force n'estiment pas pouvoir signaler certains incidents de peur de devenir des cibles, alors comment pouvez-vous vous attendre à ce qu'une jeune Autochtone se sente suffisamment en confiance pour dire ce qui lui est arrivé?

Nous entendons constamment parler du sexisme et du racisme des policiers comme étant une cause profonde, que l'on n'est pas en sécurité auprès d'eux. Vous avez vu ce rapport. Certaines personnes

ont demandé pourquoi ces gens n'ont pas porté plainte, et nous savons fort bien pourquoi. J'aimerais savoir ce que, selon vous, le comité devrait faire maintenant pour régler cette situation.

Il y a des gens qui pensent que la force a 20 ans de retard sur les Forces canadiennes au plan du sexisme et du racisme. Comment devons-nous nous y prendre pour instaurer le respect, pour que les gens sentent qu'ils peuvent signaler un problème à la police, qui prendra leur plainte au sérieux au lieu de leur dire « À quoi tu t'attendais? » parce qu'il s'agit d'une fille ou d'une femme autochtone?

● (1950)

Comm. adj. Kevin Brousseau: C'est une question à laquelle je pourrais probablement réfléchir pendant un certain temps, madame Bennett. Vous avez dit beaucoup de choses, indubitablement. Peut-être que Mme Cuillierier pourra se prononcer sur ce point.

Permettez-moi d'abord de parler du rapport de Human Rights Watch. Vous l'avez lu et vous en connaissez la teneur. La GRC a réagi et en a rencontré les auteurs pour discuter de certaines de ces horribles allégations. Nous avons demandé si nous pouvions faire en sorte que certaines de ces personnes portent plainte. Je ne crois pas que quelque chose de semblable se soit produit.

Fait important, en mai dernier, la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada, organisme civil indépendant, a lancé une enquête d'intérêt public concernant le maintien de l'ordre et les présumés abus des policiers dans le Nord de la Colombie-Britannique. C'était en réponse directe, je pense, au rapport de Human Rights Watch et aux allégations qui ont été portées. Je pense que c'est exactement ce que l'on demandait, et ce sera un processus important. La GRC collaborera pleinement à cette enquête. Elle sera menée par un organisme civil indépendant, et j'espère que les gens se sentiront suffisamment en confiance pour parler de certains incidents qui sont survenus.

J'ai marqué un temps d'arrêt lorsque vous m'avez posé la question parce que je comprends fort bien. Je suis originaire d'une petite localité, et nombre des endroits où nous offrons des services de maintien de l'ordre sont des petites collectivités où j'aimerais peut-être naïvement que les enfants viennent en courant au devant d'une voiture de police lorsqu'elle arrive dans une cour d'école plutôt que de se sauver en courant. C'est vraiment ce que j'aimerais voir. Cela se produira-t-il un jour? Cela se produit maintenant dans certaines collectivités. Je suis fier de dire que mes membres ont ce sentiment d'appartenance. Ils entraînent des équipes de hockey, de soccer, de scouts féminins, d'oursins, et j'en passe. Ils aident bien des collectivités de tout le pays dans leur guérison.

Mais ce n'est pas le cas partout, et ce doit l'être. Il reste bien du travail à faire.

L'hon. Carolyn Bennett: Il y a des brebis galeuses dans chaque organisme. Comment votre organisme les traite-t-elle? Je pense qu'il est possible que la loi récente donne parfois aux auteurs de crimes un ascendant sur les plaignants. Je pense que les gens le savent et se préoccupent que, même si des gens comme vous...

Mon père était policier avant la guerre. Il était gentil et il passait beaucoup de temps à traiter des cas de violence conjugale. Je sais qu'il y a des gens formidables qui choisissent cette voie. Mais les familles nous disent qu'il semble y avoir des gens qui choisissent ce travail parce que ce sont déjà des intimidateurs et que la formation renforce ce trait en quelque sorte, et nous ne savons pas quoi faire pour renverser la vapeur.

Procède-t-on à un dépistage pour faire en sorte que l'on embauche les bonnes personnes pour occuper ces postes? Si l'on confie certains postes aux mauvaises personnes, l'on devrait pouvoir les déloger.

•(1955)

La présidente: S'il vous plaît, soyez bref si vous le pouvez.

Comm. adj. Kevin Brosseau: Oui, il y a un dépistage. Oui, on s'efforce d'être plus représentatif. Je crois qu'il est crucial d'être très inclusif lorsque l'on recrute. Nous représentons les collectivités où nous assurons le maintien de l'ordre. Nous serons beaucoup plus efficaces et dignes de confiance si nous ressemblons aux diverses cultures que nous représentons dans nos collectivités et que nous avons des agents des deux sexes. Ce serait la réponse brève à votre question.

Mon rôle — et j'en suis directement responsable — est de faire en sorte que lorsque des cas d'inconduite surviennent dans mon lieu de travail, je les règle rapidement et efficacement.

La présidente: Merci.

Madame Truppe, la parole est à vous.

Mme Susan Truppe: Merci, madame la présidente. Je vais tout de suite poser mes questions vu que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Merci à tous d'être venus. J'ai quelques questions à l'intention de Ruth de PACE. Je pense que vous avez accompli un excellent travail dans les réserves dans certains des programmes, avec les personnes avec qui vous essayez de travailler et avec ce que vous essayez de réaliser. Vous avez mentionné que vous enseignez l'intervention en cas de crise, et je crois avoir compris que vous enseignez à des bénévoles pour qu'ils puissent enseigner aux autres. Est-ce facile de trouver des bénévoles?

Mme Ruth Proulx: Tout à fait.

Mme Susan Truppe: Comment les trouvez-vous?

Mme Ruth Proulx: Grâce à des publicités, des courriels, de la technologie et Facebook — tous les moyens sont bons.

Mme Susan Truppe: Alors ils assument simplement ce rôle de dirigeant de leur propre chef à titre de bénévoles?

Mme Ruth Proulx: Pour certains, c'est tout naturel. Parfois, il faut leur dire qu'on voit quelque chose d'extraordinaire en eux et que la formation leur serait très bénéfique. Comme vous le savez, il y a des gens blessés dans nos collectivités et certains sont faits pour aider. Il faut seulement les y inviter. Le fait de participer les aide à guérir et ils deviennent eux-mêmes des guérisseurs.

Mme Susan Truppe: Vous avez dit aussi que lorsque vous avez besoin de fonds, vous en trouvez. Où trouvez-vous cet argent?

Mme Ruth Proulx: Une des membres de notre personnel est le cerveau derrière la recherche de financement. Jacquie est...

Mme Jamie Crozier: Notre directrice exécutive est douée pour rédiger des propositions de financement. Elle le fait régulièrement afin d'obtenir tout ce qu'elle peut pour la survie du programme.

Mme Ruth Proulx: Jamie a participé à un atelier récemment. Elle m'a parlé du pourcentage de gens qui rédigent des propositions de financement et qui obtiennent des fonds. Combien...?

Mme Jamie Crozier: Seulement 17 p. 100 de ceux qui présentent une proposition de financement obtiennent des fonds. C'est peu.

Mme Susan Truppe: D'accord. Merci.

Vous dites également que la collectivité se porterait mieux si on diminuait les facteurs de résilience. Pourriez-vous nous donner des exemples?

Mme Ruth Proulx: Des exemples d'augmentation des facteurs de résilience au sein de la collectivité?

Mme Susan Truppe: Je crois que vous avez parlé de diminution des facteurs.

Mme Ruth Proulx: Si on réduit la vulnérabilité et qu'on augmente la résilience...

Mme Susan Truppe: Auriez-vous quelques exemples à nous donner?

Mme Ruth Proulx: De l'augmentation de la résilience? Il y a une longue liste d'organismes et d'activités auxquels les gens peuvent participer pour nouer des amitiés et réduire leur isolation: centres communautaires, événements culturels, formation et autres possibilités, comme l'éducation, les sports, les cadets, et j'en passe. Les occasions sont nombreuses.

Mme Susan Truppe: Merci.

Avant de poser ma prochaine question, je dois dire que je suis d'accord avec vous qu'il faut faire quelque chose aussi pour les hommes afin qu'ils puissent dire aux autres que ce qu'ils font n'est pas acceptable. Condition féminine Canada a financé un programme semblable que j'adore, en Colombie-Britannique: Be More than a Bystander. Dans le cadre de ce programme, le Club de football des Lions de la Colombie-Britannique visite 40 écoles où les membres du club engagent la conversation avec les jeunes garçons. C'est un début.

Ma prochaine question s'adresse aux représentants de la GRC. Il ne me reste probablement pas beaucoup de temps.

Vous avez dit, je crois — et je ne me souviens plus qui —, que la GRC a mis en oeuvre des politiques relatives aux femmes autochtones tuées et portées disparues. Pourriez-vous nous donner des détails sur certaines de ces politiques qui se sont avérées efficaces?

Comm. adj. Kevin Brosseau: Certainement. Nous avons adopté une politique nationale concernant les personnes disparues. Traditionnellement, la mentalité était qu'il ne fallait pas contacter les autorités si une personne était disparue depuis moins de 24 heures. Ce n'est pas vrai.

Selon notre politique nationale, tout appel relatif à une personne disparue est traité en priorité et les intervenants doivent rendre des comptes tout au long du processus, y compris les superviseurs et gestionnaires, ce qui est important. Cela signifie que toute disparition est immédiatement traitée comme étant sérieuse, peu importe les circonstances, qu'il s'agisse d'une personne qui vit dans un foyer collectif, ou autre. Nous recevons beaucoup d'appels concernant de telles personnes. Bien entendu, la grande majorité des personnes sont rapidement retrouvées.

Je crois que c'est la politique clé en ce qui a trait aux personnes disparues. Elle a été mise en oeuvre dans toutes nos divisions — les divisions correspondent aux provinces et territoires — et à l'échelle locale. Ainsi, les officiers supérieurs sont informés de tous les appels relatifs à une personne disparue et analysent tous les cas. Lorsque la disparition est suspecte, une équipe d'enquête est immédiatement formée, y compris des enquêteurs chargés de crimes sérieux et graves, des agents très expérimentés ayant les compétences nécessaires pour traiter de tels dossiers. Un des témoins précédents a parlé de l'importance des premières heures suivant une disparition.

C'est tout à fait exact lorsqu'il est question du travail des autorités policières.

• (2000)

Mme Susan Truppe: Excellent. Merci beaucoup.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, madame Truppe.

Merci à tous d'être venus. Nous vous remercions beaucoup de votre présence et de votre point de vue sur ce sujet très important.

Encore une fois, merci beaucoup. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>